

Paris, Juin 2007

Le Président

Chères Consoeurs, Chers Confrères,

Entre solidarité et escroquerie, ou la répartition en toute honnêteté

Ayant reçu récemment quelques réfractaires à la CARMF désirant rentrer dans les rangs (moins de 1% des confrères), ils me posaient chaque fois deux questions tout à fait logiques : combien cela va me coûter, combien cela va me rapporter.

Combien cela va me coûter ? Pour un médecin ayant par exemple 5 ans de cotisations de retraite en retard à régler, 65 000 € en moyenne (53 000 € pour le secteur 1), étalés sur 5 ans plus les années à venir. Au delà de 5 ans d'arriérés, des aménagements spécifiques sont prévus concernant les années déchuées, pour aider les confrères à régulariser.

Combien cela va me rapporter ? 5 ans rattrapés, plus 5 ans à venir avant la retraite, cela fait 10 ans de cotisations, soit une retraite du tiers de celle des nouveaux retraités, soit 1 000 € par mois 12 000 € par an pendant 18 ans, plus la réversion, au total 260 000 euros pour 130 000 euros cotisés. Je les ai tous convaincus, d'autant plus que l'investissement est défiscalisable. Ceux qui ne cotisent pas à la CARMF perdent de l'argent, c'est une évidence !

Une fois rentré chez moi, je me suis demandé comment j'avais pu faire de tels calculs, de telles propositions, car que je sache, l'argent ne pousse pas tout seul. Comment 130 000 € peuvent doubler sans qu'on les fasse fructifier ?

Grâce à la répartition ! Trois cotisants pour un retraité, le compte y est (presque, car une part va à la compensation nationale et une autre est mise en réserve pour atténuer les effets de la démographie), me voilà rassuré. Pas tout à fait, il me restait quand même un goût amer, la sensation d'avoir tort quelque part. Si 130 000 € deviennent 260 000 € alors que l'on sait qu'ils ne font pas de petits, qui paye la différence ?

Si nous avons la garantie d'avoir une démographie constante, le contrat répartition serait un bon contrat, et je n'aurais pas à me faire de soucis sur son honnêteté. Malheureusement chez les médecins, dans toutes les professions libérales, pour toute la population française, européenne voire mondiale, tout le monde le sait, avec la natalité et le vieillissement, le rapport démographique sera de 1 pour 1 dans une génération. Dans ces conditions mes propositions ne tiennent pas et mon sentiment de malaise est juste.

... / ...

La répartition s'apparente aux chaînes financières strictement condamnées par la Loi. Les premiers gagnent beaucoup, grâce au nombre de nouveaux arrivants, mais au fur et à mesure des défections, le nombre s'étiolant, les derniers se retrouvent sans rien, bien qu'ayant financé la chaîne. Immoral, illégal.

Le contrat répartition passé avec les jeunes n'est pas illégal, mais tout aussi immoral. À un cotisant pour un retraité, ils ne toucheront pas plus que ce qu'ils auront versé. Dans ces conditions, pourquoi ne pas les laisser faire fructifier pendant 30 ans ces cotisations au lieu de les dépenser, afin de multiplier par deux ou trois la mise ? Faire travailler l'argent avant de le dépenser semble dans notre pays tout aussi indécent que le travail lui-même, ne rien faire et toucher un maximum n'est pas immoral chez nous.

Face au vieillissement, il n'y a qu'un moyen de conserver un rapport démographique supportable pour la répartition, si on persiste à ne maintenir que ce système : allonger la durée de cotisation, pour diminuer la durée de prestation. Si on fait cela, on fera cotiser les malades de mucoviscidose, les cancéreux, les vasculaires, les diabétiques, les obèses, et autres bons Français moins bien gâtés par la nature, pour une retraite qu'ils n'auront pas. C'est faire vivre à la retraite les mieux lotis, grâce au financement des moins bien lotis. Moral ? Humainement plus acceptable que l'épargne ? Inacceptable.

À démographie non constante et diminuant, la répartition est peut être maintenant une escroquerie. Nous faisons financer les points que nous décidons de nous attribuer par la génération suivante, qui elle, n'aura pas l'aide d'une bonne démographie, et nous osons appeler cela la solidarité intergénérationnelle ! Le nom de solidarité cache des montages immoraux. Aller à la banque, se servir en créant un découvert sur le compte du voisin sous prétexte qu'il est plus jeune, n'est pas ma conception de la solidarité entre les générations.

Je croyais avoir l'honneur de présider le Conseil d'Administration, mais si ce n'est qu'une bande d'escrocs, j'ai le triste privilège d'en être le chef de bande. Ce n'est malheureusement pas parce que nous avons conscience de ce que nous faisons, que nous le disons, que nous gérons la répartition mieux que les autres que cela change les choses et nous donne du baume au coeur. Vos administrateurs se sentent bien seuls face aux "décideurs" et aux 534 autres caisses de retraite qui ne pensent pas comme nous.

Et vous, que pouvez-vous faire ? Arrêter de payer ? Vous perdriez de l'argent pour rien. Aujourd'hui vous êtes encore gagnants, de beaucoup, alors ne vous privez pas d'envoyer votre obole (montant ci-joint).

Et les jeunes ? Demain est un autre jour, ainsi va la France.

Je vous prie de croire, chères consoeurs, chers confrères, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Docteur Gérard MAUDRUX

